



OBLIGATIONS AVANT VOTRE DEPART

- ➡ L'ensemble du chalet doit être balayé.
- ➡ A l'étage, les couvertures doivent être pliées.
Les chambres doivent être aspirées et lavées, y compris sous les lits (aspirateur dans placard en haut de l'escalier)
Les ouvrants (volets et fenêtres) doivent être fermés.
- ➡ Les bancs de la salle à manger seront posés à l'envers sur les tables.
- ➡ La cuisinière, les plans de travail, et la vaisselle doivent être rendus parfaitement propre. Le matériel sera rangé.
- ➡ TOUTES LES POUBELLES, chambres, couloir, WC, SDB, cuisine et EXTERIEUR doivent être vidées et déposées dans le conteneur placé à l'entrée du terrain dans des sacs fermés. **Par contre le verre et les cartons/bouteilles plastique/emballages recyclables seront emportés** (conteneurs spécifiques aux GLAPIGNEUX et aux ADRETS).
- ➡ La chambre froide doit être vidée, nettoyée, mais rester branchée.
- ➡ Les lumières seront éteintes, le gaz du fourneau coupé, les ouvrants fermés.
- ➡ **Chauffage : Voir la procédure spécifique affichée près du thermostat (salle à manger)**
- ➡ Toute casse ou dégradation devra être signalée (fiche technique) ou réparée.

Le responsable du groupe s'engage à ce que ces consignes soient respectées. Si cela s'avérait nécessaire le CLM des 7 Laux mandatera, pour le compte et à la charge du responsable du groupe, l'intervention d'une entreprise de nettoyage.

Le chalet n'est pas un hôtel et nous comptons sur votre esprit associatif pour le laisser en parfait état.

AVEC NOS REMERCIEMENTS -Le bureau-